



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

134^{ème} Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie), 19 - 23 mars 2016



Réunion-débat sur le thème **Montrer l'exemple en matière de changement climatique : une empreinte carbone plus légère pour les parlements**

Co-organisé par L'UIP et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP)
Mercredi 23 mars 2016 (14 h.30 – 16 h.30)
Salle 2, Old Wing

Note explicative

Les changements climatiques concernent chaque pays sur chaque continent. Leurs effets sont non seulement ressentis par la population sous forme de conditions météorologiques changeantes, d'augmentation du niveau de la mer et d'événements climatiques plus extrêmes, mais perturbent également les économies nationales et bouleversent des vies en menaçant la résilience et le fondement même des sociétés.

L'avenir durable de nos populations, communautés et pays dépend des décisions et des mesures prises aujourd'hui. D'après les prévisions, si aucune action n'est entreprise, la température mondiale moyenne à la surface du globe continuera d'augmenter pour atteindre des niveaux dangereux, dépassant probablement les 3 degrés Celsius au cours de ce siècle; dans certaines régions, le réchauffement serait encore plus important. Ce sont les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables qui en souffriront le plus.

Face à la menace des changements climatiques, 195 pays ont adopté, le 12 décembre 2015, le premier Accord mondial sur le climat (COP21, Accord de Paris).

Le programme de développement pour l'après-2015, qui a été élaboré parallèlement aux Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015, souligne également, dans le cadre de l'Objectif 13, la nécessité de déployer des efforts en faveur du climat.

L'UIP facilite l'engagement actif des parlements membres aussi bien vis-à-vis des ODD que de l'Accord sur les changements climatiques issu de la COP 21, grâce à la Déclaration de Hanoï d'avril 2015, à la Déclaration de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de Parlement (septembre 2015) et au document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21, décembre 2015).

Tout en ayant un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de ces instruments grâce à leur pouvoir d'élaborer des lois et d'effectuer un contrôle, les parlementaires peuvent également donner l'exemple en améliorant leurs propres performances écologiques.

La réunion-débat s'intéressera aux parlements et aux parlementaires eux-mêmes en tant qu'exemples en matière de gestion environnementale responsable et à la manière dont ils peuvent contribuer le plus efficacement possible à un avenir durable. En plus de réduire leur propre empreinte écologique, les parlements pourraient devenir des acteurs plus efficaces dans l'action pour l'environnement et garantir un contrôle plus crédible des performances écologiques au niveau national. Les parlementaires peuvent contribuer eux aussi à cet effort à titre individuel en prenant des mesures pour réduire leur empreinte carbone et servir ainsi d'exemples à suivre auprès de leur communauté.

Gestion environnementale responsable

Une gestion environnementale informée et ambitieuse exercée par les institutions, y compris les parlements, peut réduire considérablement aussi bien les émissions de gaz à effet de serre produits par leurs activités que d'autres répercussions environnementales.

#IPU134

De telles mesures témoignent de l'attachement à l'Accord qui a été atteint à l'issue de la COP21 à Paris. Il existe un certain nombre de normes destinées à améliorer les performances écologiques, par exemple la norme ISO 14001 et le système EMAS. S'ils sont adoptés de la manière voulue, ces instruments fournissent un cadre structuré permettant de garantir que les organisations polluent moins, respectent les dispositions juridiques et améliorent constamment leurs performances écologiques.

Ces normes, ainsi que d'autres approches moins formelles de la gestion environnementale, offrent les meilleurs résultats lorsque l'on définit et mobilise les responsabilités, les ressources et les professionnels compétents de manière appropriée.

De plus en plus d'études de cas montrent que des organisations parviennent à améliorer considérablement leurs performances écologiques grâce à l'adoption et à la mise en œuvre effective de normes appropriées pour la gestion environnementale. Le Parlement écossais est un bon exemple. Sur une période de neuf ans, les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 32 pourcent, la consommation d'électricité et de gaz respectivement de 31 et de 34 pourcent, et l'enfouissement des déchets de 68 pourcent. La norme ISO 14001:2004 a été utilisée pour mettre en place un système de gestion environnementale qui a permis de réaliser ces améliorations.

Rôle des parlements et des parlementaires

Bien qu'ils produisent, en tant qu'institutions, une quantité d'émissions probablement modeste en comparaison avec celle d'autres secteurs du commerce et de la société, les parlements peuvent, en s'efforçant d'être irréprochables, renforcer leur position dominante aux niveaux national et international. En outre, des performances écologiques solides permettront d'accroître la crédibilité et d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques qui définit le rôle que doivent jouer les parlements pour renforcer l'action internationale de lutte contre les changements climatiques.

Sur un plan plus individuel, les parlementaires, en tant que chefs de file de leur communauté, peuvent également donner l'exemple en réduisant leur propre consommation. Ceci permettrait de sensibiliser davantage les électeurs aux mesures qu'ils pourraient prendre eux aussi pour réduire leur empreinte carbone, et de déclencher des changements plus importants au sein de la population.

Réunion-débat

La réunion-débat visera à examiner la manière dont les parlements et les parlementaires peuvent améliorer considérablement les performances écologiques et réduire les émissions liées aux activités de leurs institutions, ainsi qu'à débattre de ce que devrait être un parlement écologiquement durable aussi bien aujourd'hui que demain. Elle donnera aux parlementaires l'occasion de faire connaître leur avis sur cette question et de recenser les bonnes pratiques qui aideraient à améliorer leurs performances écologiques.

Questions principales

- Comment devrait être un parlement écologiquement durable aujourd'hui et demain ?
- Comment mesure-t-on actuellement les répercussions qu'ont les activités des parlements sur l'environnement et quelle devrait être la portée des efforts visant à réduire leur empreinte carbone (achats de biens et de services, déplacements, utilisation de l'énergie sur place, biodiversité, etc.) ?
- Quelles compétences pratiques, techniques et de leadership sont nécessaires pour faciliter l'amélioration des performances écologiques et comment partager les bonnes pratiques aussi bien entre les institutions nationales qu'entre les parlements au niveau international ? Quelles formes d'assistance technique pourraient être demandées pour faciliter les améliorations ?
- Quelles sont les mesures concrètes que les parlementaires ou le personnel parlementaire peuvent prendre immédiatement pour amorcer ou faire avancer le processus d'amélioration des performances écologiques de leur parlement ? En outre, quelles mesures concrètes peuvent prendre les parlementaires pour réduire leur propre consommation et servir d'exemples en matière de bonnes pratiques auprès de leurs électeurs ?